

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**0 3 NOV. 2025**

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, Mme Martine DAFFOS, M. Alain VALETTE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Claude ESCLOUPIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-100**

Domaine : 7.5 - Subventions

**OBJET : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Quillanaise**

Vu la délibération n° MA-DEL 2025-059 en date du 02 Avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la Commune ;

Vu la délibération n° MA-DEL 2025-033 en date du 19 Mars 2025 portant approbation des subventions aux associations au titre du budget 2025 ;

Vu la délibération n° MA-DEL-2023-075 en date du 20 juin 2023 portant approbation du règlement d'attribution des subventions aux associations ;

Considérant qu'une enveloppe de subvention exceptionnelle sur délibération spécifique est prévue ;

Considérant que l'Association Sportive Quillanaise a organisé le Critérium Cycliste International le 15 août 2025 ;

Considérant que l'entrée au public est gratuite depuis quelques années et que la commune apporte son soutien financier en compensant cette perte financière à hauteur de 10.000,00 euros ;

M. Le Président propose au conseil municipal :

1. D'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 10.000,00 euros à l'Association Sportive Quillanaise au titre de la compensation de la gratuité du critérium cycliste.
2. D'imputer la dépense en section de fonctionnement du BP 2025.
3. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

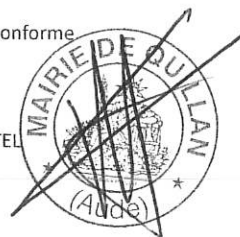
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2025-100****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-11-03T10-35-30.00 ( MI264989703 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20251103-2025-100-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive Quillanaise**Date de décision :** Nov 3, 2025 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions**Identifiant unique de l'acte  
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2025-100.PDF](#)**Préparé**

Date 03/11/25 à 10:35

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 03/11/25 à 10:35

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 03/11/25 à 10:40